

Le journal municipal d'informations

La Gazette

DE MONTGUYON

Avril 2023

#12

VIE LOCALE : Les vœux du Maire

MÉDIATHÈQUE : Programmation culturelle 2023

Agrandissement des cuisines du restaurant scolaire

à vivre dans ce numéro





Inflation, hausses successives, difficultés à boucler la fin du mois... Voilà en quelques mots le quotidien de nos informations médiatiques avec son cortège de violences en tout genre. Difficile dans ces conditions de conserver sa bonne humeur et son optimisme... Et pourtant ! C'est notre rôle de maintenir le moral de tous et de continuer à faire aboutir les projets !

Dans ce numéro de la gazette vous trouverez quelques nouvelles informations sur la vie de notre commune.

Premier sujet qui nous tient à cœur, les impôts !

Pour amortir la hausse de 7,1% décrétée par le gouvernement, la municipalité a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter l'imposition communale. Nous contribuons ainsi à préserver notre pouvoir d'achat déjà mis à mal par le contexte de hausse, que nous connaissons.

Autre sujet important, l'agrandissement et la mise aux normes de notre restaurant scolaire. Les travaux commenceront aux vacances de Pâques. Le restaurant fonctionnera jusqu'au départ en « grandes vacances » des enfants. À la rentrée de septembre l'organisation se déplacera aux écuries du château jusqu'au 10 octobre, date prévue de fin des travaux. Un effort qui sera récompensé par une cuisine repensée et conforme aux impératifs sanitaires de marche en avant et un peu plus de confort au réfectoire.

Toujours au pied du château, le nouveau lieu de convivialité et de rencontres gourmandes, j'ai nommé la guinguette de la tour, a trouvé son exploitant pour la saison d'été. Le conseil municipal a étudié avec la plus grande attention la carte et les animations proposées. Je peux déjà vous annoncer un été gourmand et animé à l'ombre de la tour.

La révision globale du PLU (Plan Local d'Urbanisme) va débuter dans les prochains jours afin de pouvoir se mettre en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge. La commune a obligation stricte d'engager comme presque toutes les communes de Haute-Saintonge cette révision du PLU. Cette mise en compatibilité va engendrer une réduction extrêmement importante des zones de constructibilité sur nos territoires y compris pour Montguyon.

En partenariat avec l'union des sapeurs-pompiers, l'école élémentaire et la mairie, une initiation aux gestes qui sauvent a été proposée aux enfants du cours moyen deux. Devant le succès de cette formation et l'enthousiasme des enfants nous envisageons de reconduire cette opération chaque année. Cela viendra en complément du programme de sécurité routière déjà initié depuis un an, une grande action étant prévue pour le mois d'octobre...mais, nous aurons l'occasion d'en parler dans une prochaine édition.

Je vous souhaite de passer un agréable moment à la lecture de cette gazette et je remercie tous les participants à ce bulletin.

**Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF**

SOMMAIRE

3	Dossier-1 : Hausse des impôts
5	Dossier-2 : Agrandissement des cuisines du restaurant scolaire
6	Compte-rendu des Conseils Municipaux
18	Vie locale
25	Infos pratiques
27	Vie associative
36	Agenda

**LA GAZETTE
DE MONTGUYON**
Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 12 – Avril 2023

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Graphisme :
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : **05 46 86 47 17**



Horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi : de 9h à 12h



ATTENTION :
Changement d'adresse
du courriel de la Mairie
Tél. : **05 46 86 47 17**
Courriel :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
www.montguyon.fr
Page Facebook :
**www.facebook.com/
mairiemontguyon**

DOSSIER-1

Impôts fonciers: Pas de hausse votée par votre Conseil Municipal !



L'imposition, comme chaque année, au 1^{er} janvier, subit toute une série de nouvelles mesures réglementaires et fiscales de l'Etat. Concrètement, en 2023 la base de calcul de la taxe foncière augmentera de 7,1%.

Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette décision n'est pas du fait de la municipalité de Montguyon, mais d'une décision gouvernementale sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir. Cependant, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales.

*Depuis 2020, 80% des foyers étaient déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paie donc de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. **L'équipe municipale de Montguyon a donc décidé malgré ce contexte général compliqué, de ne pas augmenter l'imposition communale.** Nous souhaitons contribuer à minimiser cet impact de la hausse gouvernementale, face à un pouvoir d'achat difficile. **Nous y voyons dans cette décision municipale, un choix politique fort.***

Votre Maire



DOSSIER-2

Agrandissement des cuisines du restaurant scolaire

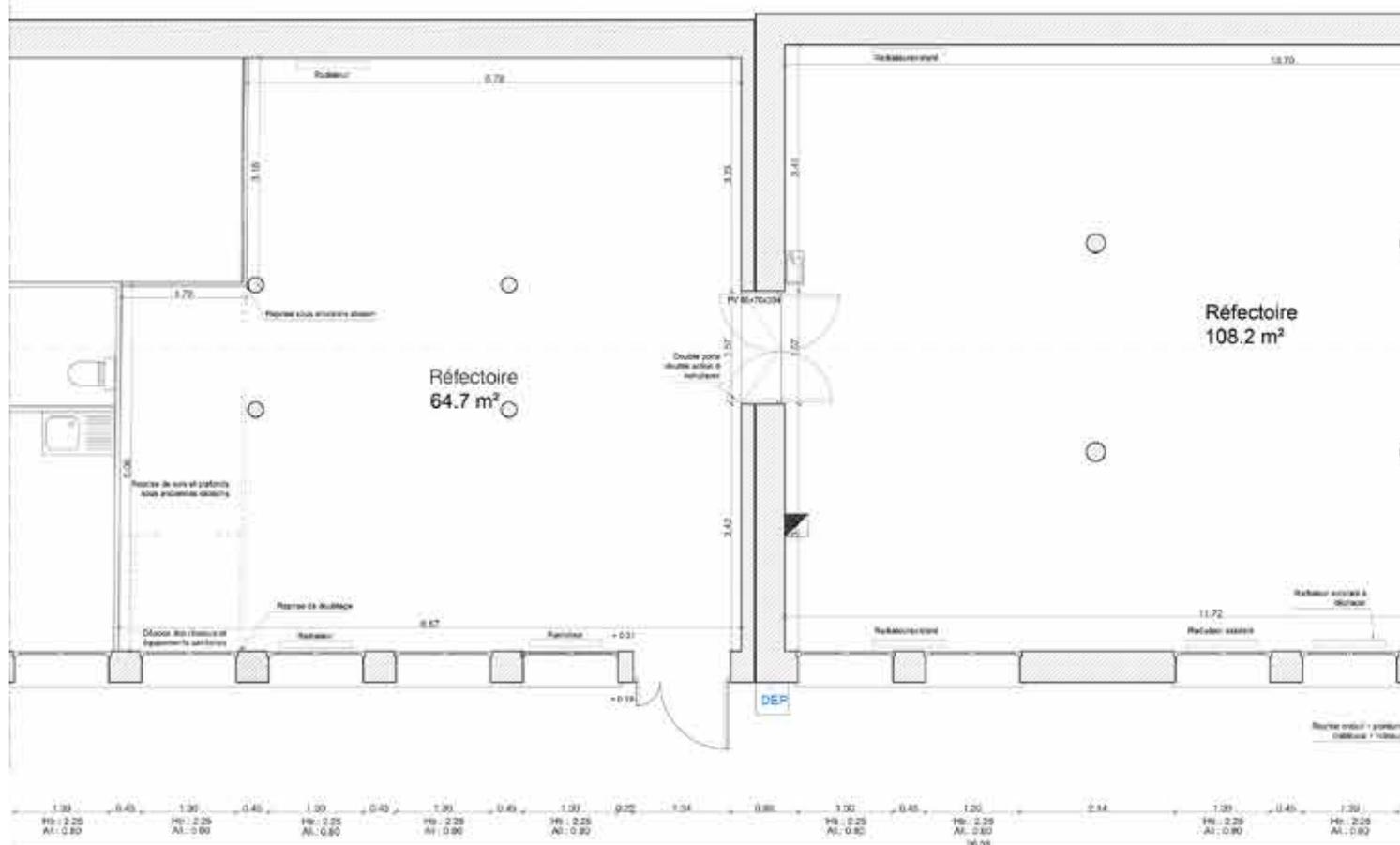
Les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école de Montguyon, débuteront dès les vacances de Pâques.

Ces travaux portent sur la mise aux normes de cette cuisine et plus particulièrement sur la marche en avant des produits, entre leur entrée dans l'établissement et leur service à table.

Des travaux d'agrandissement du réfectoire des maternelles devraient aussi apporter un peu plus de confort.

Dans un premier temps, seule la partie devant les cuisines sera condamnée, pour permettre de passer les réseaux d'eaux propres et usées ainsi que le gaz.

La restauration et la production des repas se fera au même



Notre équipe d'ATSEM : Sandrine TESSON, Camille NOININ et Mélissa MAURICE.

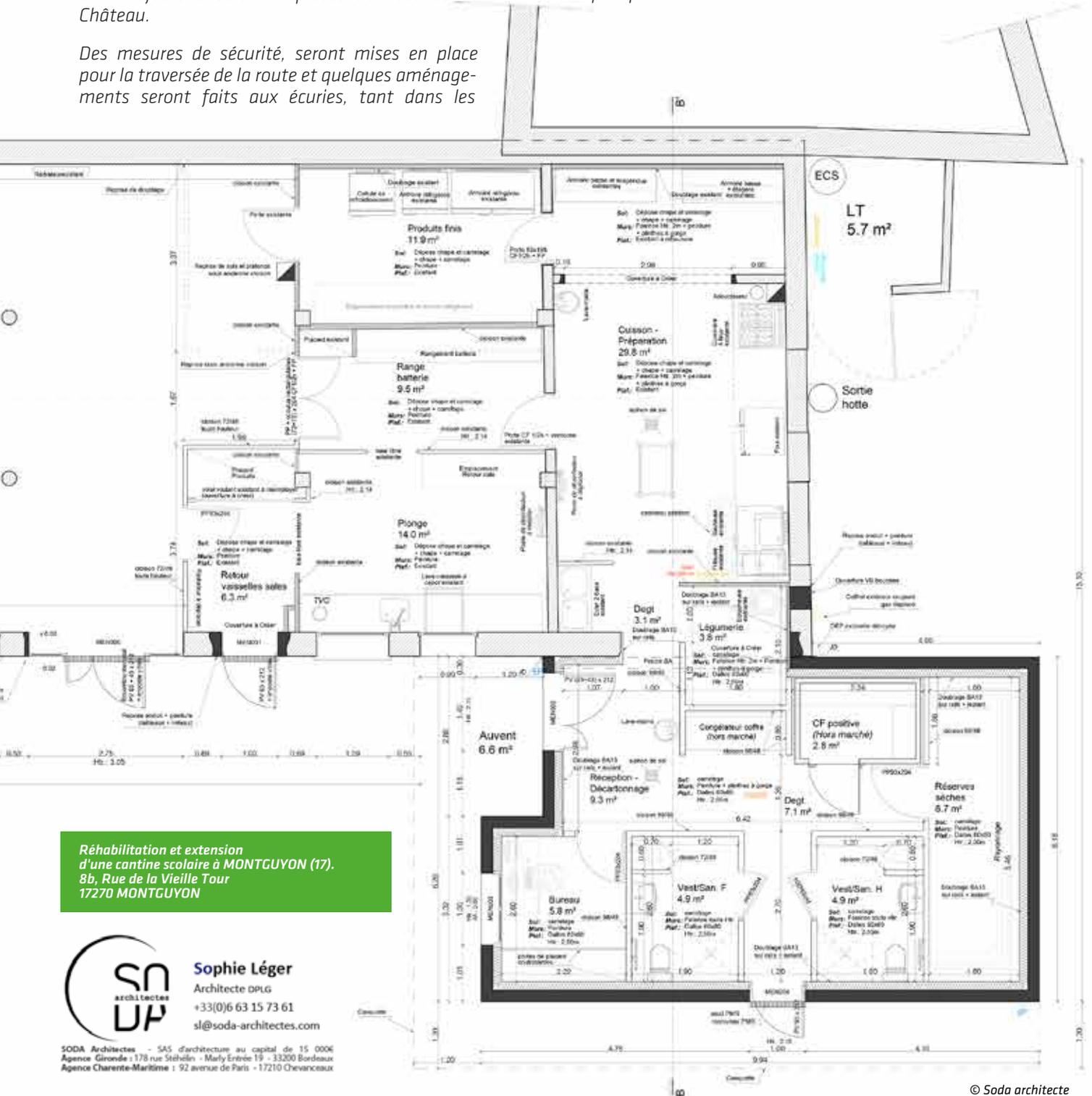


Nathalie NORMANDIN, Isabelle PASQUET, Sandrine CLERJAUD et Christelle IPPOLITO ainsi qu'à Céline BERNARD et Valérie HOT.

endroit jusqu'aux grandes vacances. Des cheminements nouveaux seront mis en place, pour que les déplacements des enfants se fassent en toute sécurité. Conscients des problèmes que génèreraient une fermeture de ce service de restauration, l'équipe municipale et surtout les agents de ce service, ont choisis de s'adapter. Ainsi, à compter de la rentrée de septembre et jusqu'à la fin des travaux prévue la première semaine des vacances de Toussaint, la production et le réfectoire seront déplacés aux écuries du Château.

Des mesures de sécurité, seront mises en place pour la traversée de la route et quelques aménagements seront faits aux écuries, tant dans les

cuisines, que dans la salle, pour rendre ce moment du repas le plus agréable possible. Saluons nos équipes qui travaillent sur ce projet depuis plusieurs mois. Bravo à Nathalie NORMANDIN, Isabelle PASQUET, Sandrine CLERJAUD et Christelle IPPOLITO ainsi qu'à Céline BERNARD et Valérie HOT pour leur implication dans cette future organisation, Sans oublier notre équipe d'ATSEM, Sandrine TESSON, Camille NOININ et Mélissa MAURICE, qui encadreront les plus petits.



Réhabilitation et extension d'une cantine scolaire à MONTGUYON (17).
8b, Rue de la Vieille Tour
17270 MONTGUYON

SOD
architectes
UP

Sophie Léger
Architecte DPLG
+33(0)6 63 15 73 61
sl@soda-architectes.com

SODA Architectes - SAS d'architecture au capital de 15 000€
Agence Gironde : 178 rue Stéphan - Marly-Entrée 19 - 33200 Bordeaux
Agence Charente-Maritime : 92 avenue de Paris - 17120 Chevaux

© Soda architecte

Réunion du 15 décembre 2022

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Gaëtan BUREAU et Christophe METREAU.

Excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Didier MOUCHEBOEUF.

Absent : Marc LIONARD et Claude NEREAU.

Secrétaire de séance : Marie BERNARD.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 03 novembre 2022

Approuvé.

2nd DOSSIER

Règlement intérieur des cimetières de la commune

Modification des superficies des concessions y compris les « passe-pieds »

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'un élu a exprimé le souhait de procéder à la modification des articles du règlement intérieur concernant les superficies des « passe-pieds ».

A cet effet, Monsieur Le Maire informe les membres que les articles 4 et 13 sont modifiés comme suit :

ARTICLE 4 - Acquisition, droit de concession et tarifs

Les personnes désireuses d'obtenir une concession doivent s'adresser à la Mairie.

Après signature du contrat, le concessionnaire devra acquitter la redevance au tarif en vigueur. Ces tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Le titre de concession précise le nom du concessionnaire, le type de concession, sa nature, ses dimensions, sa durée, le numéro de concession et son emplacement dans le cimetière et enfin son

coût.

Le tarif au mètre carré pour une concession est fixé par délibération du 30 septembre 2004 à 64,03 euros, à savoir :

- Petite concession de 2,80 m² = 179,29 euros (64,03€ x 2,80 m²)

- Grande concession de 5,60 m² = 358,57 euros (64,03€ x 5,60 m²)

Toute concession non payée est considérée comme terrain commun et l'emplacement pourra être récupéré au bout de 5 ans par la commune.

ARTICLE 13 - Passe-Pieds ou inter-tombes

L'espace réservé aux inter-tombes constitue les parties communes du cimetière, au sein desquelles les usagers doivent pouvoir circuler en sécurité et sans entrave.

Ces espaces appelés également « passe-pieds » mesurent de chaque côté de la concession 25 cm (voir plan ci-joint annexe 1 au présent règlement). Ces espaces restent propriété de la commune dont l'entretien lui revient. En cas de non-respect de cet article le Maire, au titre de la police des funérailles et des lieux de sépulture, prescrira toute mesure destinée à empêcher que le titulaire d'une concession ne gêne la desserte des sépultures voisines.

Le présent règlement modifié est approuvé à l'unanimité.

3^{ème} DOSSIER

Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes

Validation du projet et du plan de financement détaillé pour les demandes de subventions DETR 2023, DSIL 2023 et auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes a pour objectif de dynamiser le centre-bourg et de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et, ce dans le cadre du dispositif « Petites

Villes de Demain » (PVD).

De plus, cette réflexion d'aménagement fait suite aux différentes remarques des Montguyonnais sur la vétusté de ce lieu emblématique de la commune mais également sur certains dangers comme la vitesse des véhicules, les difficultés d'accès PMR, les difficultés de stationnement pour se rendre dans les commerces et pour finir le danger de ses arbres (étude sanitaire montrant la nécessité de l'abattage des arbres malades).

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que des ateliers participatifs durant l'année 2022 ont été organisés avec les commerçants ambulants, l'AMIE, les différentes associations de la commune, les commerçants du centre-bourg, les administrés, l'association des anciens combattants, l'architecte des bâtiments de France et le Conseil départemental de la Charente-Maritime afin d'obtenir des remarques et des propositions concernant l'aménagement de la place de la Mairie. Ces ateliers ont permis de concevoir un projet permettant de répondre aux attentes diverses et variées.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que des modifications ont été apportées suite à la dernière esquisse, à savoir :

Nouvel emplacement de la place PMR en face de la Maison de Santé au lieu de la proximité avec la pharmacie
Prolongement des travaux de l'aménagement de l'avenue de la République jusqu'à l'angle de la Mairie et de la rue du Pont
Enherbement plus vert avec drainage pour les places de stationnement
Le sol prévu en pavé et pelouse

Un élu en profite pour faire connaître son désaccord sur certains points concernant la restauration du monument aux morts : « il doit rester la mémoire et l'histoire de notre pays ». Monsieur Le Maire tient à porter à la connaissance des élus des éléments d'informations supplémentaires concernant le monument aux morts et

Réunion du 15 décembre 2022 (suite)

donc replacer ce dossier dans son contexte : « il n'est pas du tout prévu de renier ce monument mais uniquement de le « relooker », de le moderniser et de travailler sur son élégance en général ». Le gain de place est nécessaire pour concilier tous les usages actuels. Lors des marchés, le positionnement des commerçants peut évoluer. Ils ne doivent pas être forcément positionnés autour de l'édifice. L'idée serait de répartir les commerçants en périphérie et de les tourner vers le centre de la place de la Mairie. Il s'agit également d'inscrire le monument dans la nouvelle géométrie de la place et de la future végétalisation. L'alignement d'arbres pourrait constituer l'armature

paysagère de la place et de fait pourrait offrir de l'ombrage aux usagers.

Concernant l'état du monument relativement dégradé et, sur ce point tous les élus sont d'accord, les travaux d'aménagement de la place sont l'occasion de le restaurer. Le choix de la restauration n'est pas arrêté. L'expertise d'une entreprise doit permettre de définir la meilleure solution technique. Par la suite, il sera également nécessaire de voir avec les personnes concernées la forme à adopter pour ce monument.

Un des objectifs de l'aménagement de la place est de redynamiser le marché. Toutefois, son aménagement (y compris la restauration du monument

aux morts), n'est pas figée uniquement au marché. La rénovation de la place doit « booster » d'autres activités ou événements comme les cérémonies qui manquent d'espace.

Monsieur Le Maire demande aux élus de rassurer les administrés et de ne surtout pas alimenter certains discours peuvent conduire à la discorde. Pour finir, Monsieur Le Maire informe les membres qu'il n'a pas eu de retours négatifs concernant le projet d'aménagement de la place de la Mairie et du « relooking » du monument aux morts. Monsieur Le Maire présente le plan de financement détaillé de ce projet, à savoir :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
POSTE DE DÉPENSES <i>(les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)</i>	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Voirie hors cheminements doux et stationnement	580 614,98 €
Cheminements doux	351 716,26 €
Stationnements	99 413,21 €
Maîtrise d'œuvre et autres frais	51 445,70 €
COÛT HT	1 083 190,15 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR		978 632,37 €	260 000,00 €	26,57 %
DSIL		369 207,80 €	180 000,00 €	48,75 %
CD17 Amendes de polices «aménagement de parking»		60 000,00 €	24 000,00 €	40,00 %
CD17 «Revitalisation des petites communes»		100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
Sous-Total			499 000,00 €	
Autofinancement			584 190,15 €	53,93 %
COÛT HT			1 083 190,15 €	

Monsieur Le Maire informe les membres que la commune dans le cadre de ce projet, pourra bénéficier de différents soutiens financiers (Etat et Conseil départemental de la Charente-Maritime).
Monsieur Le Maire demande aux

membres présents de valider le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes ainsi que le plan de financement détaillé.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :
D'APPROUVER le projet d'aménagement

de la place de la Mairie et des rues annexes,

- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé de ce projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de

Réunion du 15 décembre 2022 (suite)

procéder aux différentes demandes des subventions auprès des différents financeurs (Etat et CD17),

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

4^{ème} DOSSIER

Licence IV – Validation de la location de la Licence IV dont la commune est propriétaire à un commerçant du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une Licence IV depuis le 24 octobre 2019 par ordonnance du Tribunal de commerce de Saintes suite à la liquidation judiciaire de la SARL La Tonnelle de Bacchus (anciennement Hôtel de La Poste) en 2019.

Encore appelée la grande licence ou licence de plein exercice, la licence IV est un document qui autorise la vente des boissons appartenant aux 4^e et 5^e groupes, lorsque celles-ci sont destinées à être consommées sur place.

Monsieur le Maire informe que la « SARL BLACK AND BEERS » par l'intermédiaire de Monsieur Alexander ALIM co-dirigeant de l'établissement en question, situé 18 avenue de la République à Montguyon, a fait la demande par courrier, le 12 décembre 2022, de pouvoir bénéficier de la location de cette licence IV dans le cadre de ses activités. La « SARL BLACK AND BEERS » pourra donc vendre des boissons appartenant aux 4^{ème} et 5^{ème} groupes toujours dans le cadre de ses activités.

Monsieur Le Maire propose aux membres présents, de louer cette Licence IV à la « SARL BLACK AND BEERS » à partir du 1^{er} janvier 2023 au tarif de 200,00 euros (deux cents euros) par mois et, ce pendant 30 mois (du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2025).

Monsieur Le Maire précise qu'au terme des 30 mois de location (le 30 juin 2025), la mise à disposition de la Licence IV sera gracieuse et, ce jusqu'à la fermeture éventuelle de l'établissement « SARL BLACK AND BEERS ».

La mise à disposition gracieuse sera établie par convention, pour une durée

de 12 mois, SANS TACITE RECONDUCTION à partir du 1^{er} juillet 2025. Les dirigeants de la « SARL BLACK AND BEERS » devront 30 jours avant la fin du contrat de location (le 31 mai 2026), formuler leur demande de renouvellement par écrit. Sans cette demande de reconduction, la location prendra fin le dernier jour du contrat de location (le 30 juin 2026).

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que la Licence IV reste propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** de mettre à disposition par convention, la location de la licence IV dont la commune est propriétaire, à la « SARL BLACK AND BEERS » au tarif de 200,00 euros (deux cents euros) par mois pour une durée de 30 mois à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2025,

- **D'ACCEPTER** qu'au terme des 30 mois (le 30 juin 2025), la mise à disposition à titre gracieux, la Licence IV au profit de la « SARL BLACK AND BEERS » pour une durée de 12 mois (à partir du 1^{er} juillet 2025), SANS TACITE RECONDUCTION,

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer ou le Maire-Adjoint délégué, tous les documents relatifs à ce dossier de location de Licence IV.

5^{ème} DOSSIER

Patrimoine – Validation de la convention avec la fondation du patrimoine

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion.

Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées pour l'acquisition, l'entretien, la gestion et la présentation au public des biens patri-

moniaux, qu'ils aient ou non fait l'objet de mesures de protection.

Monsieur Le Maire informe que la municipalité de Montguyon souhaite encourager la mise en valeur de son patrimoine. Dans cet esprit, elle a décidé d'encourager les propriétaires privés à conserver l'architecture traditionnelle de la commune de Montguyon en les aidant, par des mesures financières et fiscales, à supporter le coût des travaux de restauration.

Enfin, elle souhaite apporter son soutien à la Fondation du patrimoine pour son action envers la sauvegarde et la valorisation du patrimoine privé sur l'ensemble du territoire de la commune.

A cet effet, Monsieur Le Maire informe les membres des coûts de contribution et de soutien de la commune envers la Fondation du patrimoine :

2000,00 euros destinés à la restauration et la sauvegarde d'éléments patrimoniaux propriétés de personnes privées (hors associations), 120,00 euros correspondant à l'adhésion de la commune de Montguyon à la Fondation du patrimoine pour 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine,

- **D'APPROUVER** la somme de 2 000,00 euros destinés à la restauration et la sauvegarde d'éléments patrimoniaux propriétés de personnes privées, mis à disposition de la Fondation du patrimoine,

- **D'APPROUVER** la somme de 120,00 euros correspondant à l'adhésion de la commune de Montguyon à la Fondation du patrimoine pour 2022/2023,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6^{ème} DOSSIER

Réhabilitation d'un ensemble immobilier « 10 place de la Mairie »

Délibération de la clôture de l'opération

Monsieur Le Maire rappelle à l'assem-

Réunion du 15 décembre 2022 (suite)

blée que par convention de mandat en date du 25 novembre 2016, l'opération de réhabilitation d'un ensemble immobilier « 10 place de la Mairie » à Montguyon a été confiée à la SEMDAS.

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan de clôture concernant cette opération et demande aux membres présents de se prononcer.

Vu le dossier présenté par la SEMDAS, les comptes arrêtés au 22.11.2022 font apparaître un solde d'opération de 1737,01 € TTC à remettre à la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 - D'APPROUVER le dossier de clôture de l'opération « Réhabilitation d'un ensemble immobilier « 1 place de la Mairie » à Montguyon » arrêté au 22.11.2022, établi par la SEMDAS

Article 2 - D'ÉMETTRE un titre de recette d'un montant de 1737,01€ TTC,

Article 3 - DE DONNER quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS,

Article 4 - Ampliation de la présente décision, qui sera inscrite sur le registre des délibérations du conseil municipal et publiée.

7^{ème} DOSSIER

Délégation du Conseil municipal au Maire

Modification de la délibération

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la délibération de délégation du Conseil municipal au Maire n'est plus d'actualité juridiquement et qu'il convient de procéder à des modifications.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élaboration de ce document.

Monsieur Le Maire précise qu'il a fait appel à un cabinet d'avocats pour être accompagné dans l'élaboration de cette délibération qui annule et remplace la précédente.

Après avoir pris connaissance dans les détails de la nouvelle délibération de délégation au Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de valider la nouvelle délibération.

8^{ème} DOSSIER

Guinguette

Validation du lancement de l'appel à candidatures et du projet d'investissement

Monsieur Le Maire rappelle que les aménagements de la guinguette ont permis de faire revivre le site du plateau de la tour du château en espace de détente, de convivialité et familial. La guinguette fonctionne depuis pratiquement deux ans et cela contribue à valoriser et animer la commune de Montguyon. Cette guinguette est devenue un lieu de restauration et de convivialité permettant des animations tout en offrant un espace de restauration qualitatif et accessible à tous.

L'activité guinguette s'inscrit parfaitement dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur Le Maire informe que l'exploitant actuel de la guinguette ne souhaite pas continuer cette activité pour l'année 2023.

Dans cette perspective, Monsieur Le Maire informe les membres de la nécessité de lancer un appel à candidatures qui permettra de fixer les conditions de mise à disposition du site du plateau de la tour pour l'exploitation de la guinguette, notamment les prestations de restauration et d'animation ainsi que l'entretien du site.

La commune met à disposition des locaux équipés pour la restauration et les abords si nécessaire par une convention d'occupation.

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que l'installation actuelle est « légère » et qu'il convient de remédier au manque de structure qui peut interroger sur le respect des normes d'hygiène.

Le projet de la guinguette progresse par étape avec des améliorations au fil des années. Le bâti existe mais il convient de procéder à de l'investissement de la part de la commune pour que l'exploitant puisse assurer son activité de manière règlementaire et sereine.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le lancement de l'appel à candidatures pur l'exploitation de la guinguette mais également de valider

le projet d'investissement dont le montant HT s'élève à 63 000,00 euros soit TTC un montant de 75 600,00 euros.

Monsieur Le Maire précise que la commune pourrait bénéficier de soutiens financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'appel à candidatures pour que l'activité « Guinguette » continue sur la commune,

- **D'APPROUVER** le projet d'investissement lié à l'activité de la guinguette d'un montant HT de 63 000,00 euros soit TTC de 75 600,00 euros,

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint en charge de ce dossier de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9^{ème} DOSSIER

Personnel communal

Délibération de mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents de la collectivité

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour la garantie maintien de salaire de la MNT, en cas d'arrêt de travail pour raison de maladie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39,

VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 38,

VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Réunion du 15 décembre 2022 (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- DE PARTICIPER à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par agent,

- DE VERSER la participation mensuelle maximale suivante :

- IB 234 à IB 338 = 50,00 euros
- IB 348 à IB 446 = 80,00 euros
- IB 481 à IB 555 = 90,00 euros
- IB 556 à IB 597 = 104,00 euros

Sans dépasser le montant de la cotisation maximale par agent, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Cette décision sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

10^{ème} DOSSIER

Aliénation des Chemins Ruraux 32, 33 et 67

Validation des conclusions du commissaire enquêteur

VU le Code Rural, et notamment son article L. 161-10,

VU le Décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

VU la Délibération n° 2022/90 en date du 13 septembre 2022 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code Rural,

VU les Arrêtés municipaux n° 2022-122, n° 2022-123 et n° 2022-124 du 14 septembre 2022, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique,

VU l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 27 octobre 2022 au 10 novembre 2022 relatives aux 3 chemins ruraux (32, 33 et 67),

VU les Registres d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur,

CONSEDERANT, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural 32 situé à « Font Croze » section comprise entre les parcelles cadastrées A87, A88 et A1749 n'est plus utilisé depuis très longtemps. Ce chemin rural faisant séparation entre 2 parcelles A87 et A1749, n'a plus vocation à rester dans le domaine communal. La propriétaire de la parcelle A1749 souhaiterait clôturer intégralement sa parcelle afin de sécuriser sa propriété. Pour cela, la cession de ce chemin rural devrait lui permettre la mise en œuvre d'une clôture adaptée.

Pour finir, l'aliénation et la cession de ce chemin rural 32, permet d'éviter à la commune la charge d'entretien d'un bien non utilisé

CONSIDÉRANT, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural 33 situé à « Font Croze » section comprise entre les parcelles cadastrées A1749, A1751, A1752 et A1786 n'est plus utilisé depuis très longtemps, il n'apparaît plus et la végétation et taillis ont repris leurs droits. Aucune parcelle n'a l'utilité de ce chemin car toutes ont un accès direct sur les voies communales. Ce chemin rural 33 pourrait être cédé au propriétaire de la parcelle A1786. Il pourrait être aliéné juste après la parcelle A82. L'aliénation de ce chemin rural 33 éviterait la remise en état d'un chemin ayant disparu physiquement et éviterait une dépense pour la commune.

CONSIDÉRANT, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural 67 situé sur la zone de Clairvent, section comprise entre les parcelles cadastrées D716, D627, D487, D278, D277, D275 et D274 n'a plus raison d'être et sa suppression, permettra à la municipalité, la création de nouveaux lots mis à disposition d'entreprises.

CONSIDÉRANT que, par la suite, il y a donc lieu de poursuivre les procédures des trois aliénations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER l'aliénation du chemin rural 32 situé à « Font Croze »

section comprise entre les parcelles cadastrées A87, A88 et A1749,

- D'APPROUVER l'aliénation du chemin rural 33 situé à « Font Croze » section comprise entre les parcelles cadastrées A1749, A1751, A1752 et A1786,

- D'APPROUVER l'aliénation du chemin rural 67 situé sur la zone de Clairvent section comprise entre les parcelles D716, D627, D487, D278, D277, D275 et D274,

- DE CHARGER Monsieur Le Maire de poursuivre la gestion de ce dossier d'aliénation,

- DE CHARGER Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer tous les documents y compris les actes notariés liés à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Petites Villes de Demain

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que 10 communes sur les 129 de la communauté des communes de la Haute-Saintonge ont le label Petites Villes de Demain dont Montguyon.

Une réunion s'est tenue à Archiac courant de semaine 49 durant laquelle a été proposée de recruter un manager de commerce de manière mutualisée avec plusieurs communes afin de maîtriser le budget.

Ce manager de commerce a comme mission d'accompagner et d'aider les communes dans la communication, dans la revitalisation des centres-bourgs, dans la recherche de nouveaux commerces, ...

Monsieur Le Maire précise que ce manager de commerce pourrait aider les commerces à maintenir leurs activités pendant toute la durée des travaux de la place de la Mairie (communication sur la signalétique, ...).

Montguyon n'a pas besoin d'un manager de commerce à plein temps. Mais le poste pourrait être divisé sur plusieurs communes comme par exemple 50% pour Montendre, 25% pour Saint-Aiguilin et 25% pour Montguyon.

Monsieur Le Maire précise aux membres que le coût pour ce poste de manager de commerce pour la commune de Montguyon serait de 4

Réunion du 15 décembre 2022 (suite)

800,00 euros/an (25%) pour 3 ans.
Monsieur Le Maire fera un retour dans les prochaines semaines sur ce dossier.

Guide la mobilité

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réfléchi sur une mobilité sur son territoire.

Un livret est à disposition de la population au sein de la Mairie pour connaître les dispositifs de déplacements disponibles comme le TAD (Transport A la Demande).

Vœux du Maire 2023

Monsieur Le Maire informe les membres que les vœux pour la commune de Montguyon se dérouleront le vendredi 20 janvier 2023 à 19 heures à la salle polyvalente.

Depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale et à cause du COVID19, les

élus n'ont pas pu organiser cette soirée. Ils sont enfin heureux de pouvoir enfin le faire pour l'année 2023.

La communication auprès des administrés et des institutions sera faite dans les prochains jours.

Paniers gourmands aux anciens

La distribution des paniers aux anciens n'ayant pas pu participer au repas de mai 2022, a eu lieu courant de semaine 49.

Monsieur Le Maire tient à remercier tous les élus qui ont participé à cette distribution active.

Décorations de Noël

Monsieur Le Maire tient à remercier les agents pour leur travail formidable d'installation des décorations de Noël. Cette période doit rester festive malgré les contraintes qui viennent se greffer (exemple : augmentation du prix de l'électricité).

Caserne des sapeurs-pompiers de Montguyon

Lors de la Sainte Barbe, il a été évoqué le projet d'une nouvelle caserne sur la commune de Montguyon.

Les sapeurs-pompiers sont favorables pour la création d'une nouvelle caserne à l'extérieur du centre-bourg.

Lors du Conseil d'Administration du SDIS17 du 06 décembre 2022, le dossier de la nouvelle caserne à Montguyon a été évoqué avec la conclusion que ce dossier doit être prioritaire.

Monsieur Le Maire a beaucoup d'espoir pour que ce projet voit le jour prochainement.

Milieu associatif

Nouvelle association de club photos de Montguyon (Monsieur DURVICQ)

Fin de la séance à 01h00.

Réunion du 25 janvier 2023

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF et Gaëtan BUREAU.

Excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU.

Absent : Nathalie CHATEFAU.

Secrétaire de séance : Annie CHARASSIER.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 décembre 2022

Approuvé.

2nd DOSSIER

Abattoir municipal

Choix de l'entreprise pour la Délégation de Service Public suite à l'appel

d'offres

Par délibération n° 2022/86 du 13 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté le principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal situé 2 rue de l'abattoir à Montguyon. Cette procédure s'est déroulée le 20 septembre 2022, date d'envoi de l'avis d'appel à candidature sur le site <https://www.marches-securises.fr> (délibération n° 2022/86 du 13 septembre 2022 annexe 1 à la présente délibération) au 10 janvier 2023, date d'envoi aux membres du Conseil municipal du rapport du Maire prévu à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission de Délégation de Service public (élection des membres lors du Conseil municipal du 03 novembre 2022 délibération n° 2022/115 annexe 2 de la présente délibération), s'est réunie le 08 novembre 2022 pour l'examen des candidatures et s'est réunie de

nouveau le 14 novembre 2022 pour l'examen de l'offre du seul candidat ayant répondu à l'appel d'offres pour la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal.

Après analyse de la seule candidature reçue et de l'unique offre reçue, par la Commission de Délégation de Service Public présentée par la SAEM-SECAM (Société d'Exploitation du Centre d'Abattage) située 2 rue de l'Abattoir à Montguyon (17270), sur rapport du Maire adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal (annexe 3) en date du 10 janvier 2023, il est proposé au Conseil municipal de choisir la SAEM-SECAM comme délégataire pour la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal.

Le projet de convention de Délégation de Service Public relative à la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal prévoit de confier au délégataire, pour une durée de 12 ans à compter du 1er mars 2023, les missions suivantes :

1) La réception des animaux après leur déchargement, ainsi que leur mise en

Réunion du 25 janvier 2023 (suite)

stabulation et leur entretien jusqu'à l'abattage

2) La mise à disposition des installations nécessaires aux nettoyages, lavage et désinfection des véhicules ayant servi au transport des animaux, viandes et abats

3) L'abattage des animaux et toutes les opérations d'élaboration des carcasses en vue de leur présentation à la pesée

4) Le lavage des réservoirs gastriques et intestinaux, le premier traitement et le re-stockage des abats et issues

5) La pesée des carcasses et le ressuage frigorifique des carcasses et abats rouges

6) La mise à disposition des locaux et installations nécessaires à la mise en quartiers et à l'expédition des carcasses, quartiers et abats en l'état

7) La collecte du sang industriel, le prélèvement des suifs et graisses

8) Le transfert des cuirs et peaux vers les locaux de pré-stockage et leur conservation jusqu'à enlèvement

9) L'isolement des animaux malades ou suspects, leur abattage et ses opérations connexes

10) Le transfert, s'il y a lieu, des viandes, abats, issues et sous-produits d'abattage vers les locaux de consignation et de saisie

11) Le pré-stockage des viandes, abats et issues saisis, en vue de leur mise à disposition de l'équarrissage, ainsi que la dénaturation des produits livrés à l'état cru pour la nourriture des animaux

12) L'entretien de la fumière, le prétraitement des eaux résiduaires, ainsi que tous les soins généraux de propreté et de désinfection périodique des locaux, cours, passages et emplacements compris dans l'enceinte de l'établissement et placés sous sa responsabilité

13) Les transferts et la mise à disposition de tous les produits définis ci-dessus, ainsi que la surveillance de l'entrée et de la sortie des véhicules, personnes, animaux, produits et marchandises

Missions complémentaires

1) La collecte et le pré-stockage des organes et glandes à usage opothérapique

2) Les services nécessaires à la mise en vente, pour son propre compte ou pour celui des usagers ou de leurs groupements, des produits d'abattage non individualisés ou non récupérés ni par les producteurs ni par les usagers

3) La coupe, la découpe, le désossage, le conditionnement et l'emballage des viandes et abats

L'exploitant et la collectivité représentée par le Maire, s'engagent pour chacun en ce qui les concerne, à respecter scrupuleusement le cahier des charges (annexe 4 de la présente délibération).

A tout moment, la commune disposera d'un droit de contrôle sur l'exécution technique et financière du présent contrat par le délégataire ainsi que sur la qualité du service rendu.

Il comprendra en outre :

Un droit d'information sur la gestion et l'exploitation du service délégué,

Le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le projet de contrat aux frais du délégataire lorsqu'il ne se conformera pas aux obligations mises à sa charge.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire devra produire chaque année avant le 1er mai, aux services administratifs de la commune, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le rapport sera établi pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Un rapport spécifique sera établi pour les années en début et fin de convention.

La commune aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les comptes rendus techniques et financiers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal,

- **DE CHOISIR** la candidature de la SAEM-SECAM (Société d'Exploitation du Centre d'Abattage) située 2 rue de l'Abattoir - 17270 MONTGUYON, comme titulaire de cette convention,

- **D'AUTORISER** le Maire ou le Maire-Adjoint ayant délégation, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet effet, y compris la convention et le cahier des charges.

Monsieur Le Maire en profite pour informer les membres que le bilan comptable du 30 septembre 2022 fait état d'un excédent d'environ 13 000 euros. L'augmentation de l'énergie pour le moment est maîtrisée.

Une étude sur la consommation de l'eau est lancée. Le pompage de l'eau du bassin vers la station d'épuration est étudié. Cette faisabilité entraînerait une économie non négligeable de la consommation d'eau pour les activités de l'abattoir.

3^{ème} DOSSIER

Modernisation de l'éclairage du stade d'honneur de la commune

Validation du projet, du plan de financement détaillé pour les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de la Fédération Française de Football au titre du fonds d'aide au football amateur

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du contexte actuel très tendu du coût de l'électricité, il est urgent de moderniser l'éclairage du stade très coûteux pour le budget de la commune.

La tendance croissante de la technologie LED ouvre la voie à de nombreux avantages pour les opérations de modernisation. En effet, la modernisation de l'éclairage public grâce aux solutions LED permet de réduire immédiatement la facture énergétique des communes.

Les lampes LED sont réputées pour leur faible consommation énergétique. Leur utilisation revient donc à diminuer l'empreinte carbone d'une commune les utilisant. « Moderniser plutôt

Réunion du 25 janvier 2023 (suite)

qu'éteindre ».

Monsieur Le Maire fait lecture du devis

du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-
ment Rural

(SDEER17) dont le plan de financement se présente de la manière suivante :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
POSTE DE DÉPENSES <i>(les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)</i>	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Travaux de modernisation	46 126,00 €
Application des coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels	7 235,03 €
COÛT HT	53 361,03 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
Participation du SDEER17	Accordé	53 361,03 €	26 680,32 €	50 %
CD17	Sollicité	26 680,52 €	6 670,12 €	25 %
Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA)	Sollicité	53 361,03 €	9 338,18 €	17,50 %
Sous-Total			42 688,82 €	80 %
Autofinancement			10 672,21 €	20 %
COÛT HT			53 361,03 €	100 %

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le projet de modernisation de l'éclairage du stade situé rue de Vassiac, le devis du SDEER17 d'un montant HT de 53 361.03 euros, de valider le plan de financement et de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime et auprès de la Fédération Française de Football au titre du fonds d'aide au football amateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet de modernisation de l'éclairage du stade de la commune,
- **VALIDER** le devis du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-ment Rural (SDEER17) d'un montant HT de 53 361.03 euros,
- **VALIDER** le plan de financement détaillé de ce projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime et auprès de la

Fédération Française de Football au titre du fonds d'aide au football amateur.

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



4^{ème} DOSSIER

Renouvellement du bail de l'agence postale

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bail signé avec La Poste arrive à échéance au 30 juin 2023. L'agence Postale n'ayant plus besoin de la superficie totale faisant l'objet de

bail à renouveler et les travaux de rénovation de l'agence postale de fin d'année 2022 ayant pris fin, il est nécessaire d'établir un nouveau bail avec les nouvelles superficies.

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune va récupérer des surfaces et souhaite procéder à des travaux d'aménagement de logement en vue de les louer. Monsieur Le Maire fait lecture des nouvelles conditions du futur bail, à savoir :

Bail établi en 3/6/9 au 1er juillet 2023 avec une sortie annuelle du bail, Loyer non soumis à la TVA de 9 000,00 euros, Indice de révision du loyer ILC (Indice des Loyers Commerciaux), Prise en charge par la Mairie des travaux de séparation des fluides (chauffage, électricité et eau) entre le bureau de Poste et les futurs logements, Nouvelle surface louée : 246,50 m² (ancien bail 405 m²), Taxe d'ordures ménagères à la charge

Réunion du 25 janvier 2023 (suite)

de La Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le renouvellement du bail de l'agence de La Poste situé place de la Mairie,

- **DE VALIDER** les conditions du nouveau bail au 1er juillet 2023 telles que décrites par Monsieur Le Maire,

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint ayant délégation de signature, de signer tous les documents relatifs à ce dossier de renouvellement de bail.

5^{ème} DOSSIER

Finances – Délibération relative aux paiements des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 de la commune

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2022, hors remboursement de l'annuité au capital de la dette.

Considérant que le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 est de 480 131,51€ :

- 2 740 747,11€ (dépenses réelles d'investissement)

- 279 312,07€ (emprunts et dettes assimilées inscrits au compte 16)

- 540 909,00 (restes à réaliser RAR)

= 1 920 526,04€

Le montant maximum des crédits d'investissement pouvant être autorisé par le Conseil municipal est donc égal à 480 131,51 € (1 920 526,04 : 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Opération 239 « Clairvent extension »

pour 5 000,00 euros (chapitre 20)
Opération 257 « Travaux église » pour 2 500,00 euros (chapitre 23)

Opération 264 « Achat immobilier » pour 10 000,00 euros (chapitre 21)

Opération 275 « Travaux Abattoir » pour 100 000,00 euros (chapitre 21)

Opération 278 « Ecole – Cantine – Informatique » pour 10 000,00 euros (chapitre 21)

Opération 279 « Bâtiments communaux » pour 70 000,00 euros (chapitre 21)

Opération 281 « Matériel – Mobilier-Informatique » pour 6 000,00 euros (chapitre 21)

Opération 283 « Voirie » pour 100 000,00 euros (chapitre 21)

Opération 291 « Patrimoine » pour 50 000,00 euros (chapitres 20 et 21)

Opération 294 « PVD » pour 10 000,00 euros (chapitre 20)

- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au Budget Primitif 2023 de la commune.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1^{er} DOSSIER

Extension de la Zone d'Activités de Clairvent 2

Acquisition par la commune d'une parcelle située à La Croix de Georges

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Clairvent 2, il est nécessaire que la commune puisse acquérir une parcelle située à La Croix de Georges, cadastrée D273 dont Monsieur GIRARD Pierre Alain et Madame GIRARD Annick (née BOUGON) sont propriétaires.

Cette parcelle cadastrée D273 a une superficie de 618 m². Monsieur Le Maire précise que le montant au mètre carré est de 7,00 euros.

Monsieur Le Maire propose d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 618 m² pour un montant de 4 326,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'acquisition de la parcelle située à La Croix de Georges cadastrée D273 d'une superficie de 618 m²

- **DE VALIDER** la somme de 7,00 euros du mètre carré,

- **DE VALIDER** le montant de l'acquisition de la parcelle cadastrée D273 pour un montant de 4 326,00 euros,

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint ayant délégation de signature, de signer tous les documents y compris les actes notariés.

QUESTIONS DIVERSES

Installation d'une antenne à La Goujonne

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'opérateur FREE va installer une antenne au lieu-dit « Les Grenouillies », juste avant le pont de la ligne LGV en allant aux transports RULLIER et Frères

L'intérêt de l'installation de cette antenne est de pouvoir couvrir un périmètre plus large mais également celui de la ligne LGV.

Fin de la séance à 21h15.

Réunion du 15 février 2023

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHAR-RASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Nathalie CHATEFAU, Didier MOUCHEBOEUF et Gaëtan BUREAU.

Excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD et Ludovic GIRARD.

Absent : Marc LIONARD.

Secrétaire de séance : Simone ARAMET.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 25 janvier 2023

Approuvé.

2nd DOSSIER

Extension du restaurant du groupe

scolaire

Choix des entreprises et autorisation de signature des marchés suite à l'appel d'offres

Considérant que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 30 novembre 2021, de réaliser des travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire communal,

Considérant que le Conseil municipal a missionné le cabinet SODA ARCHITECTES, agence de Charente-Maritime situé 92 avenue de Paris - 17210 CHEVANCEAUX pour l'accompagner dans les différentes étapes de réalisation des travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire de la commune missions MOE),

Vu que la publication de la consultation sur la plateforme www.marches-securises.fr s'est tenue du 05 décembre 2022 jusqu'au 20 janvier 2023 à 12h00, pour lancer un appel d'offres, et pour consulter les entre-

prises pour la réalisation de neuf lots relatifs aux travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire communal, dans le respect de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée ouverte sur le site de dématérialisation www.marches-securises.fr

Vu que le cabinet SODA ARCHITECTES a procédé à l'ouverture des plis,

Vu que l'analyse des offres s'est déroulée le 07 février 2023 à 14 heures à la Mairie de Montguyon, en respectant les critères énoncés dans le règlement de consultation, en présence des membres de la commission « appel d'offres » et du cabinet SODA ARCHITECTES, il en ressort :

Considérant l'estimation de départ pour chaque lot, établie par le cabinet SODA ARCHITECTES :

LOTS	CANDIDATURE
LOT 1	104 500,00€
LOT 2	14 300,00€
LOT 3	13 200,00€
LOT 4	19 250,00€
LOT 5	29 700,00€
LOT 6	34 960,00€
LOT 7	13 420,00€
LOT 8	10 230,00€
LOT 9	28 600,00€
TOTAL HT	268 160,00€
TVA 20%	53 632,00€
TOTAL TTC	321 792,00€

LOTS	CANDIDATURE
LOT 1 - DEMOLITION, GROS ŒUVRE ET VRD	1 CANDIDATURE
LOT 2 - CHARPENTE BOIS	1 CANDIDATURE
LOT 3 - ETANCHEITE	3 CANDIDATURES
LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE	2 CANDIDATURES
LOT 5 - CLOISON, PLAFOND ET MENUISERIE INTERIEURE	1 CANDIDATURE
LOT 6 - CARRELAGE	3 CANDIDATURES
LOT 7 - PEINTURE	4 CANDIDATURES
LOT 8 - ELECTRICITE	2 CANDIDATURES
LOT 9 - PLOMBERIE, SANITAIRES ET CVC	2 CANDIDATURES
TOTAL	19 CANDIDATURES

LOT	ENTREPRISE	Montant HT	Note tech.	Note prix	Note globale	Classement
LOT 1 - Démolition, gros œuvre et VRD	EGCB17	107 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
LOT 2 - Charpente bois	AM MENUISERIES	7 445,00€	38,75	40,00	78,75	1
LOT 3 - Etanchéité	DME	14 336,00€	60,00	40,00	100,00	1
	ESO	18 099,18€	60,00	29,50	89,50	2
	SMAC	18 689,00€	60,00	27,85	87,85	3
LOT 4 - Menuiseries ext et serrurerie	BIRON	31 000,00€	60,00	40,00	100,00	1

Réunion du 15 février 2023 (suite)

LOT	ENTREPRISE	Montant HT	Note tech.	Note prix	Note globale	Classement
LOT 5 - Cloison, plafond, menuiserie int	AM MENUISERIES	41 606,00€	52,50	26,31	78,81	2
	BMS17	30 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
LOT 6 - Carrelage	SARL BUGEAU	34 085,64€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL DIAS	40 586,10€	60,00	32,37	92,37	2
	GREZIL	38 081,02€	55,00	35,31	90,31	3
LOT 7 - Peinture	SARL FORTIER	9 109,33€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL GUENAUD	10 894,10€	50,00	32,16	82,16	2
	SOLS ET PEINTURE	12 592,63€	55,00	24,70	79,70	3
	SARL BOUDEAU	13 537,20€	20,00	20,56	40,56	4
LOT 8 - Electricité	AEL	10 700,00€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL FRADON	18 154,00€	48,75	12,13	60,88	2
LOT 9 - Plomberie, sanitaires, CVC	SARL ALBERT	40 300,00€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL JF BOYER	41 666,30€	60,00	38,64	98,64	2

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que la commune bénéficie de soutiens financiers de l'Etat et du Conseil départemental de la Charente-Maritime (subventions validées en 2022).

Monsieur Le Maire informe les membres que la collectivité est dans une situation d'urgence car elle est contrainte par des délais et qu'il est impératif de débiter les travaux avant l'été 2023 pour ne pas perdre les subventions attribuées dans le cadre de ce projet et de permettre la cohabitation entre les travaux et l'utilisation du restaurant du groupe scolaire.

Monsieur Le Maire précise que les crédits budgétaires de ce projet seront inscrits lors du vote du Budget Primitif 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **D'ATTRIBUER** le marché du LOT 1 à l'entreprise EGCB17, le marché du lot 2 à l'entreprise AM MENUISERIES, le lot 3 à l'entreprise DME, le lot 4 à l'entreprise BIRON, le lot 5 à l'entreprise BMS17, le lot 6 à la SARL BUGEAU, le lot 7 à la SARL FORTIER, le lot 8 à l'entreprise AEL et le lot 9 la SARL

ALBERT, pour un montant total de travaux HT de 283 975,94€ soit TTC 340 771,13€,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants à chaque lot ainsi que tout document s'y rapportant,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à communiquer toute information nécessaire pour la bonne exécution des missions des entreprises,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, si besoin, à lancer les autres consultations nécessaires pour les prestations complémentaires (étude de sol, relevé topographique, contrôle technique, ...) et à signer tous les documents s'y rattachant,

- **D'INSCRIRE** les crédits lors du vote du budget primitif 2023 de la commune.

3^{ème} DOSSIER

Dossier aménagement de la place de la Mairie

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par convention en date du 15 octobre 2020,

la commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie.

Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistaient à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la désimperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones.

Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de « végétal » permettant de réduire l'îlot de chaleur urbain.

Monsieur Le Maire évoque que l'Etat vient de dispenser des crédits au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, nommé « fonds vert » pour permettre aux

Réunion du 15 février 2023 (suite)

collectivités de renforcer leur performance environnementale, d'adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose que la commune de Montguyon sollicite les subventions possibles au titre de l'aménagement de la place de la Mairie. Compte-tenu qu'un minimum de 20% de financement doit rester à la charge du porteur de projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter 80% d'aides sur la part d'aménagement liée aux travaux qui pourraient bénéficier du fonds vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter les aides du fonds verts selon le taux de 80%,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4^{ème} DOSSIER

Présentation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU).

L'OPAH-RU est une offre de service qui permet de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou de vétusté de l'habitat (dégradé ou insalubre). Elle s'attache aussi à pallier

à l'insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la préservation de la mixité sociale.

Pour répondre à ces problématiques qui touchent le centre-ville de Montguyon, un périmètre a été défini pour la durée de l'opération.

La volonté de la commune sera de préserver l'architecture du centre-ville (volets, pierres, toitures, ... = mise en place d'une convention avec la Fondation du Patrimoine).

La commune envisage de soutenir 8 projets par an pour un budget annuel de 16 000,00€, soit 3 projets de locatif, 3 pour des projets de façade et 2 projets de propriétaires occupants, pour des travaux d'énergie.

En dehors du périmètre d'intervention de l'OPAH-RU, la commune prévoit

TYPES D'AIDE	NOMBRE/AN	MONTANT DE LA PRIME PAR PROJET	BUDGET/AN
Locatif	3	2 000,00€	6 000,00€
Façade	3	2 000,00€	6 000,00€
Travaux d'énergie (propriétaire occupant)	2	2 000,00€	4 000,00€
TOTAL OPAH-RU	8		16 000,00€
Locatif	3	2 000,00€	6 000,00€
Travaux d'énergie (propriétaire occupant)	4	2 000,00€	8 000,00€
TOTAL hors périmètre RU	7		14 000,00€
TOTAL	15		30 000,00€

de soutenir, à hauteur de 2 000,00€ par projet, 3 projets locatifs et 4 projets de travaux d'énergie pour des propriétaires occupants, pour un montant total de 14 000,00€. Le budget global de la commune est donc de 30 000,00€ par an.

Ces aides supplémentaires ont pour objectif de favoriser et d'inciter les projets dans le centre-ville afin d'embellir la commune, mais également de pouvoir proposer une offre diversifiée en logements face à une demande toujours plus grande.

Monsieur Le Maire précise qu'il sera important et impératif de développer une communication autour des aides

liées au logement (permanences en Mairie, réunions publiques, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à lancer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la commune de Montguyon en zones RU et non RU,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

PLU - Groupement de commande

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la

commune a intégré le projet de modification de son PLU par un groupement de commandes mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. Le fait d'intégrer ce groupement de commandes, engage des économies non négligeables pour la commune.

La Haute-Saintonge est déclinée en 6 lots. Le cabinet CITTANOVA a été retenu pour le lot 5 dont Montguyon fait partie. Ce cabinet accompagnera la commune tout au long du processus qui devrait durer jusqu'à la fin du mandat.

Fin de la séance à 22h00.

CÉRÉMONIE

Les vœux du Maire



C'est avec le plus grand plaisir, que le vendredi 20 janvier, le conseil Municipal renouait avec la tradition des vœux du Maire après trois ans de pandémie et pour la première fois depuis les élections, la municipalité a convié ses habitants.

Nombreux ont répondu présents, pour cette première rencontre, accueillis par le Maire Julien MOUCHEBOEUF, les adjoints et les membres du conseil.

Mme Joëlle Marie Reine-SCIARD, Conseillère régionale, Mme Jeanne BLANC, Conseillère départementale, Mme Brigitte QUANTIN Vice-présidente de la CDCHS et Présidente du SICOM (Syndicat des Communes de Montguyon), M. François BASTERE Maire honoraire, de nombreux Maires des communes environnantes, ainsi que le Capitaine LAVAUD de la Compagnie de Gendarmerie de Jonzac, le Major CASTANHEIRA de la Communauté de Brigades de Montguyon, le lieutenant Vincent BASTERE,

chef du centre de secours de Montguyon, Mr François BRODZIAK Président du SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural) de la Charente-Maritime, les agents communaux, Mr Michel AMBLARD élu de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, Mr Xavier PARLANT coordinateur territorial du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représentants du tissu économique, associatif et partenaires.

Le Maire, dans son discours est revenu sur les trois premières années du mandat, décrivant les différentes réalisations et les projets en cours et à venir.

• DANS SON DISCOURS, ONT ÉTÉ ABORDÉS :

- La sobriété énergétique : limitation du temps de l'éclairage public, extinction entre 22h et 6h du matin.
- La mise en place de « l'Heure Civique » : Donner une heure par mois de son temps en s'inscrivant sur le site : montguyon.lheurecivique.fr.





• Le bien-vivre ensemble à Montguyon avec la fête des voisins organisée dans différents villages et quartiers.

• RETOUR SUR LES ANNÉES ÉCULÉES :

- Réalisation des travaux d'aménagement et d'embellissement de l'Avenue de la République en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime.
- Rénovation des salles de classes et des sanitaires du groupe scolaire.
- Achèvement des travaux de Défense Extérieur Contre l'Incendie.
- Rénovation de l'abattoir dans le cadre du respect animal et des conditions de travail.
- Réfection complète du dojo, peinture à l'intérieur du gymnase.
- Réaménagement de nos espaces verts, grâce au bel investissement des agents de voirie et obtention de la première fleur dans la labellisation « Villes et Villages Fleuris ».
- Rénovation complète de notre bureau de poste.

La Maison de Santé, voit l'installation de deux nouveaux médecins.

- Intégration de la commune à un dispositif d'**ORT** (Opération de Revitalisation du Territoire) avec la réalisation d'un **Plan Guide de Revitalisation**, en s'associant avec Saint Martin d'Ary, la commune de Montguyon bénéficie du programme national PVD, "Petites Villes de Demain".
- L'ORT va permettre à Montguyon de pouvoir bénéficier d'une opération d'amélioration de l'habitat. L'OPAH permettra aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides à la rénovation des logements par l'Etat, le Département, la CDCHS, la Fondation du

Patrimoine et de la commune de Montguyon.

• PROJETS FUTURS :

- Un Conseil Municipal des Jeunes, **CMJ** est en cours de constitution
- Aménagement de la Place de la Mairie.
- Sécurisation et réhabilitation de notre château et de ses remparts avec l'aménagement d'un espace scénique
- Acquisition d'un bungalow équipé, pour l'installation de « la guinguette » sur le plateau de la tour.
- Extension et réhabilitation du restaurant scolaire.
- Mise en compatibilité de notre Plan Local d'Urbanisme avec le document de la CDCHS qui est le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale, le SCOT.
- Installation en 2023 d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques sur la Place du Champ de foire.

M. Julien MOUCHEBOEUF a exprimé toute sa gratitude et sa reconnaissance auprès de l'ensemble des bénévoles des cinquante associations Montguyonnaises qui contribuent à l'animation de la commune et au bien-être socioculturel des citoyens. Il a aussi tenu à remercier très sincèrement la formidable équipe de maires adjoints qui travaillent durement, ainsi qu'à tous les conseillers municipaux et les agents pour leur formidable investissement de tous les jours !

A la suite, notre Conseillère Régionale Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD a salué le dynamisme de la commune, tandis que Mme Jeanne BLANC, conseillère départementale, s'est exprimée au nom du Département.

Pour finir la soirée, un apéritif dînatoire, où échanges et convivialité étaient de mise, était offert par la municipalité.



CONCOURS

Balcons et maisons fleuris



Ce concours organisé pour la troisième année par la Municipalité est réservé aux habitants de la Commune.

Les Montguyonnais, par ce concours, participent au fleurissement de la Commune ainsi qu'à l'embellissement du cadre de vie.

Inscriptions jusqu'au 30/06/2023

soit :

à la Mairie

ou par mail : mairie@montguyon.fr

ou au 06 08 94 74 72

Le règlement de ce concours vous sera remis lors de l'inscription

FLEURISSEMENT PIEDS DE MURS

La Mairie offre à chaque riverain un sachet de graines, celui-ci est à récupérer en Mairie.

SECOURISME

Initiation geste 1^{er} secours

Le 27 février les élèves du cours moyen deux de l'école élémentaire de Montguyon étaient présents au rendez vous organisé par la mairie avec le formateur de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Charente maritime : le capitaine Gilles Garnier, en charge des formations et les élèves de M. Cloux et M. Bertin.

Au programme, initiation aux gestes qui sauvent et comment alerter les secours et comment porter secours à

un blessé.

Les deux groupes de sauveteurs en herbe, ont réalisé des pansements compressifs et autres garrots et ont découvert comment mettre un blessé en PLS. (c'est la maîtresse Mme Martinho Dos Santos qui dans un premier temps a servi de cobaye avec une bonne volonté remarquable nous la remercions !).

Une belle journée à renouveler l'an prochain.



| ENVIRONNEMENT

Lutte contre les frelons asiatiques

Le 7 février dernier, la mairie de MONTGUYON, a lancé une expérimentation sur un secteur du territoire communal, afin de piéger efficacement, les reines des futurs nids de frelons.

Pour ceci, elle a mis à disposition des pièges spécifiques, avec l'aide et les conseils indispensables de Mme Pascale GOUSSE et Mr Maurice DOUTEAU !

Merci à l'ensemble de cette équipe qui s'est lancé dans cette expérimentation.

| COMMERCE NOUVEAU
Bar Black and Beers


Votre nouveau bar Black and Beers ouvrira ses portes à partir du 15 mars, au 18 Avenue de la République, les mardis, mercredis, vendredis et samedis soirs.

Une belle carte de bières, vins, spiritueux et cocktails ainsi qu'une bonne ambiance dansante et pirate s'offrent à vous. Il y aura également les diffusions de matchs sur grand écran pour tous vos rendez-vous sportifs !

N'hésitez pas à suivre notre page facebook et instagram afin d'avoir toutes les informations sur votre nouveau bar à Montguyon.



Renseignements : 06 64 23 47 95



ALIMENTATION

Projet Alimentaire Territorial de la Haute-Saintonge



Le « retour » de la question alimentaire a mis en évidence, malgré tous ses acquis, les limites du système alimentaire actuel et son manque de durabilité. Il a également revalorisé l'échelon territorial pour mieux répondre aux besoins.

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014) ouvre une nouvelle étape qui reconnaît le territoire comme une dimension incontournable d'une stratégie alimentaire intégrée.

Le contexte actuel, avec les conséquences des crises successives, nous pousse plus que jamais dans le sens d'une indépendance alimentaire des territoires. Il nous faut pour cela donner corps au PAT de Haute-Saintonge, à partir d'initiatives existantes, en prônant une approche intégrée pour co-construire à court terme avec les acteurs, les outils méthodologiques indispensables et en émettant les préconisations, aptes à mieux intégrer le projet alimentaire dans les politiques publiques locales.

Le Conseil de développement a été mandaté par le Président de la Communauté de communes de Haute-Saintonge pour travailler en ce sens.

QU'EST-CE QU'UN PAT ?

Un projet alimentaire territorial permet de coordonner un ensemble d'initiatives locales, en vue de développer un système alimentaire DURABLE à l'échelon du territoire.

L'objectif est d'associer le « Bien Manger » (éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire) et le « Bien produire », et ce à toutes les étapes de la chaîne alimentaire : Production – Transformation – Distribution – Consommation – Gestion des déchets.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) définit une stratégie, des objectifs et des actions partagées entre les multiples acteurs économiques et institutionnels concernés par ces enjeux. Il organise la concertation entre eux dans la phase de définition du projet et dans la durée pour en faciliter la réalisation.

Dans un projet alimentaire on cherchera notamment à :

- Accélérer les conversions des exploitations agricoles vers des productions orientées vers la consommation locale.
- Favoriser un accès des personnes en précarité à une alimentation de qualité, aux productions locales en particulier.
- Améliorer la qualité dans la restauration collective tout en réduisant le gaspillage des biens alimentaires.
- Promouvoir une alimentation saine.

UN PAT POUR QUOI FAIRE ?

Pour des raisons économiques : il s'agit de créer des activités et des emplois en tirant parti du potentiel de consommation locale.

Pour cela il faut :

- valoriser localement les productions primaires et organiser leur commercialisation,
- développer les maillons manquants de la chaîne économique, et structurer les filières.

Pour des raisons sociales et sociétales : l'objectif est bien de renforcer la santé physique et mentale des habitants grâce à une alimentation plus saine.

Pour cela il convient de :

- renouer avec une proximité perdue avec l'aliment et celui qui le produit,
- permettre aux personnes vulnérables d'accéder dignement aux standards de consommation actuels.

Pour des raisons environnementales : il est impératif de prendre en compte les rapports du GIEC et de parvenir à :

- diminuer l'empreinte carbone notamment en raccourcissant les circuits,
- réduire la quantité de déchets,
- Protéger les ressources naturelles (terre / eau / air)



TRANSPORT

Le bus de L.É.A

Un réseau de professionnels

La Maison de L.É.A participe activement à la Dynamique partenariale qui soutient les aidants de la Charente.

C'est un réseau de plus de 60 partenaires du médico-social avec lesquels nous portons des projets, évènements et dispositifs pour les proches aidants.



Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

C'est une personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal ou partiel, à une personne proche, fragilisée et/ou en perte d'autonomie. L'aidant peut être le parent, le grand-parent, le frère, la sœur, l'oncle, la tante, le conjoint, le voisin...

L'aïdance recouvre une grande diversité de situations et vécus qui résultent de différentes pathologies : les maladies évolutives ou psychiques, les handicaps physiques et/ou mentales, les pathologies chroniques... Ainsi que la perte d'autonomie liée au vieillissement.

Le BUS de L.É.A

Vous accueillez près de chez vous

Pour tous renseignements

06 21 59 99 57
lebus2lea@gmail.com

Retrouvez le planning des tournées sur notre site :
www.lamaison2lea.fr



Centre des affaires du Pôle
20 Impasse de la Valencaude,
16160 Gond-Pontouvre



Ne pas jeter sur la voie publique



AIDANT ?

Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous !



Le Bus de L.É.A
LIEU D'ÉCOUTE POUR LES AIDANTS

Accompagner

Informier

Orienter



CHARENTE - VIENNE

Qui sommes nous ?

La Maison de L.E.A : Lieu d'Ecoute pour les Aidants, est un espace de ressources et d'animations créé en 2020 par l'association UNA 16-86 à Angoulême.



Ce lieu est ouvert à tous les aidants, sans distinction de pathologie, ainsi qu'aux partenaires.

Notre engagement

Inspiré de La Maison de L.E.A, **Le Bus de L.E.A** est un dispositif itinérant en Charente et sur les départements limitrophes, afin d'**aller à la rencontre des aidants des zones rurales**.

Notre but est de leur faciliter l'accès aux informations sur leurs droits et rôle, personnaliser leur accompagnement et proposer des actions de soutien spécifiques.

Des accompagnements numériques et des informations sur le " bien vieillir " sont également disponibles.

Nos Services

Chaque semaine retrouvez notre BUS sur les marchés pour :

Vous écouter

Vous informer sur :

- Les dispositifs locaux
- Les aides financières et démarches

Vous orienter vers nos partenaires

Vous proposez :

- Des moments de bien-être
- Des ateliers santé et prévention

L'animation du Bus est portée par un professionnel de la Maison de L.E.A suppléé par des bénévoles ou salariés d'associations ou d'institutions locales.



Pour vous accueillir

Notre camping-car aménagé, le Bus de L.E.A, est à la fois :

- un espace de rencontre et d'écoute
- un lieu de ressource, d'information et de sensibilisation
- un espace de répit et de bien-être



En fonction des tournées, vous trouverez à son bord **divers professionnels et dispositifs** locaux afin de vous proposer des solutions correspondantes à **vos besoins**.

SÉCURITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.



À vélo comme à trottinette électrique, le port d'un casque audio, d'écouteurs ou d'oreillettes Bluetooth **est interdit et sanctionné de 135€ d'amende.**



WEB : DEMANDE EN LIGNE



Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

Une solution qui bénéficie à toutes et tous.

Simple et gratuite, la dématérialisation de votre dossier est possible depuis le site web :

<https://webads.haute-saintonge.org/NetADS/sve/CCHS17>

Je me connecte avec FranceConnect

Préférez comment est la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion à nos services en ligne



Je me connecte avec mon compte

EMAIL

DIJON

MON DE CALAIS

ORLÈANS

www.haute-saintonge.fr

Se connecter

- 1 Connectez-vous avec votre compte **FranceConnect** ou en créant un compte.
- 2 **NetSVE*** vous guide dans la saisie de votre demande (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager...).
- * SVE = Saisine par Voie Électronique
- 3 Déposez vos pièces numérisées (plan de situation, plan de masse, coupes, notice etc...)
- 4 A la fin de la saisie, enregistrez vos justificatifs de dépôt de votre demande : l'accusé électronique d'enregistrement et le Cerfa pré-rempli.
- 5 La mairie est notifiée du dépôt en ligne de votre dossier. Elle le vérifie, le numérote et l'enregistre. Vous recevez un accusé de réception électronique stipulant le n° du dossier et le début de délai d'instruction.
- 6 Suivez l'avancement de votre dossier à tout moment sur NetSVE.



SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : [Trouvez un garage en Charente-Maritime](#)

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter : <https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

SERVICE COMMUNAL



Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

JEUDI 11 AVRIL
JEUDI 10 AOÛT
JEUDI 16 NOVEMBRE

Les agents municipaux ne font pas le ramassage chez les particuliers pour des raisons d'assurance, ces encombrants doivent être mis sur le bord de route ou trottoirs, ceux-ci doivent être déposés le matin dès 6h sur les bords de route ou trottoirs.

SERVICES



Les horaires

Le bureau de poste de Montguyon est ouvert :

- Le lundi de 13h30 à 16h15
- Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr, www.labanquepostale.fr

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procède à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- **TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS** de 14h à 17h30
- **LE VENDREDI des semaines impaires** de 14h à 17h30
- **ET LE SAMEDI des semaines impaires** de 9h à 11h30

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.



RANDONNÉE



Par Monts et par Vaux

Après le risque incendie de ces derniers mois, les adhérents ont pu retrouver un calendrier complet.

En plus des randonnées, à la demande de certains, une formation interne a été organisée par Jean-Claude Bouyer courant février et a répondu aux attentes de ceux-ci.

- Le matin, théorie à la lecture de carte, la Rose des vents et les courbes de niveau
- L'après-midi, mise en pratique sur le terrain avec correspondance terrain/carte/boussole.

Merci à Jean Claude pour ses précieux conseils.

La randonnée ouverte de Tugéras a remporté un vif succès et a donné l'occasion à quelques marcheurs de tester notre organisation en groupe et de s'inscrire à notre association. Des personnes de l'ESAT de Saint Genis de Saintonge sont également venus se joindre à nous.

Pour le prochain trimestre, la randonnée ouverte aura lieu à Montlieu-la-Garde les jeudi 13 et dimanche 16 avril.

RDV à 14h30 au parking de la salle des fêtes.

Contact : 06 77 68 45 59

Toujours 3 niveaux de randonnée de 8, 10, 12 km et une rando bien-être de 5 km environ, sur des parcours un peu vallonnés. Le samedi 18 mars 2023, c'est la cinquième édition de

l'évènement « La Haute Saintonge propre » et chacun de nos adhérents est libre de participer, dans le lieu où il le souhaite, à l'opération nettoyage/ramassage de déchets. Juste retour pour la préservation de nos chemins.

Le dimanche 19 mars, la commune de Montlieu-la-Garde a souhaité nous impliquer à l'évènement « Mars Bleu » (sensibilisation au dépistage du cancer colorectal) et participer à l'encadrement de la randonnée prévue à 14h15 ce jour-là. Nous avons accepté de nous associer à cette manifestation et quelques adhérents y seront présents pour encadrer cette marche.

Le programme complet sera diffusé dans la presse. Prévoir des chaussures adaptées à la randonnée pédestre.

Nos coordonnées :

Notre bureau est ouvert le lundi de 14h à 17h, rue du Puits à Montlieu la garde.



Par Monts et par Vaux
Mairie, 11 av. de la République - Montlieu la Garde
Tél : 05 46 04 20 03 (site internet)
ou 06 88 45 89 18 (président)
ou 05 46 04 18 15 (secrétaire)



mail : rando.pmpv@free.fr

ENFANCE

L'association «Rêver Noël»

L'association Rêver Noël est née de trois personnes Mickaël, Jessicka et Frédérique, passionnés d'illuminations de Noël.

En 2022, pour le plus grand bonheur des petits comme des grands, la maison illuminée cité des justices, ouvrait pour la première fois son jardin et sa porte en offrant aux passants, café, chocolat chaud, en permettant de nouvelles rencontres et d'échange d'idées.

Suite à la réussite de ce moment, nous avons réfléchi en se disant que nous pouvions aller plus loin, en organisant des

événements pour tous les enfants.

C'est dans ce sens, que nous avons organisé le dimanche 9 avril une journée jeux et activités manuelles, autour de Pâques, à la salle polyvalente.

En souhaitant en organiser d'autres dans la même dynamique, nous recherchons, idées et petites mains pour nous venir en aide. Toute personne sera la bienvenue.



Contact : 06 41 94 57 06
Mail : revernoel@yahoo.com

ANIMATIONS

AMIE 2023



Nous avons débuté l'année par un bon moment de convivialité lors de notre réception aux écuries du château, organisée à l'occasion de la remise des lots de notre action commerciale du mois de décembre. Afin de récompenser nos clients fidèles aux commerçants de Montguyon et soutenir nos commerces de proximité, indispensables dans nos campagnes, 48 personnes ont reçu des bons d'achat pour une valeur totale de 3000 euros, à dépenser chez nos adhérents.

Le 27 janvier 2023, suite à la tenue de l'assemblée générale, le bureau a été constitué comme suit : Président Paul MOULIN, Vice-président Eric ROULON, Secrétaire Marie TARDIVEAU, Secrétaire adjointe Catherine STEVENS, Trésorière Isabelle CUVILLIER, Trésorier adjoint Daniel CEYRAL.

Nous avons défini un calendrier des animations pour 2023, nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

CALENDRIER DES ANIMATIONS POUR 2023 :

JUIN : « JUIN EN FÊTE » du 01/06 au 17/06 :

- Marché des Artisans et Producteurs Locaux
- Animations au marché

AOÛT : Notre MARCHÉ NOCTURNE se tiendra le **vendredi** 11/08 sur le parking devant la salle polyvalente au pied du château.

SEPTEMBRE : BROCANTE, dimanche 24 septembre, parking Plaine des Sports.

OCTOBRE : Samedi 28 octobre; HALLOWEEN dans le bourg de Montguyon.

DECEMBRE : Animations de fin d'année

- Action commerciale du 1^{er} au 31 décembre
- Le 16 : Arrivée du Père Noël, Marché de Noël et Fête des enfants.

L'AMIE, le dynamisme au cœur de Montguyon.
Amie...calement.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

PROCHAINES COLLECTES DE SANG POUR 2023
Les 14 Avril, 09 Juin, 18 Août, 27 Octobre et 22 Décembre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 04 FÉVRIER 2023 À 11h SALLE DES MARIAGES DE MONTGUYON

L'A.D.S.B. DE MONTGUYON VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOËL ET MEILLEURS VŒUX POUR 2023

PHOTOGRAPHIE

Le Club-Photo de Montguyon démarre en flèche : Beaucoup d'animations locales au programme



Les premiers pas du club-photo « Rendez-vous des artistes », de Montguyon, sont très encourageants. Officiellement créé en janvier de cette année, le club compte actuellement 12 adhérents qui se sont déjà réunis plusieurs fois en vue d'établir une feuille de route et un programme ambitieux pour l'année 2023.

C'est ainsi qu'en dehors des activités traditionnelles d'un club-photo consistant à se perfectionner techniquement et à toujours rechercher une meilleure qualité artistique, le « Rendez-vous des artistes » s'est établi un programme chargé d'animations, d'expositions et de concours photos auxquels ils participeront tout au long de 2023. Pour ce faire, le club-photo est affilié au GRAP (Groupe Régional d'Art Photographique) qui regroupe 200 photographes au sein de 15 clubs en Poitou-Charentes.

Réunis début mars, les adhérents du club photo ont également décidé de s'engager dans une série d'animations au cœur même de la cité montguyonnaise : un concours photos impliquant la population en partenariat avec les commerçants locaux ; un reportage sur le Montguyon d'hier et celui d'aujourd'hui ; des prises de vues lors des manifestations culturelles de la commune ; la création d'un fichier photographique réunissant les anciens de Montguyon qui en constituent l'histoire et la mémoire...

Le programme du « Rendez-vous des artistes » est chargé, mais il est passionnant et sera d'autant plus réussi que les amateurs de photographies viendront rejoindre cette jeune association, ce qui a d'ailleurs bien commencé.

Informations : le « Rendez-vous des artistes » se réunit le premier jeudi de chaque mois, de 19 h 30 à 22 h 30, à La Bourguette siège social de l'association qui dispose d'un studio photo totalement équipé mis à la disposition des adhérents. Cotisation annuelle : 20 euros.



Contact : Jack Durvicq, président
Tél : 06 88 75 86 84
mail : durvicq1@gmail.com



Légende des photos : Les premières photos du club «Rendez-vous des artistes » feront l'objet d'une exposition annuelle, ouverte au public.





7ÈME ART

Cinéma de Montguyon

PROJET JEUNES

Le cinéma de Montguyon se lance dans un projet d'une mini-série de reportages mené par les jeunes bénévoles. Depuis novembre 2022, la jeune équipe organise des tournages sur une association et compagnie de chant : l'ECMA située à Pons.

Les bénévoles suivent les chanteurs pendant les répétitions et les concerts. Des interviews sont en cours de préparation. La mini-série sortira sur les réseaux sociaux du cinéma de Montguyon durant l'été 2023.

Cette réalisation a pour but d'impliquer des jeunes dans un projet ambitieux et d'apporter une bonne expérience dans le monde de l'audiovisuel, de la programmation et de l'événementiel.

TOURNOI MARIO KART

Avez-vous déjà pensé à jouer à la Switch sur un écran de Cinéma ?

A l'occasion de la sortie du film « Mario Bros », le cinéma de Montguyon organise un tournoi Mario Kart sur le grand écran.

Seulement 16 joueurs pourront s'inscrire au tournoi. Rendez-vous sur nos réseaux sociaux pour découvrir les modalités d'inscription et la date.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CINÉMA

Le lundi 3 avril à 19h30 se tiendra l'Assemblée Générale Extraordinaire (pour des propositions de changements de statuts) et l'Assemblée Générale du Cinéma de Montguyon. Le grand écran de notre ville, comme l'ensemble des salles nationales avait été touché depuis l'épidémie de la COVID 19 en 2020. Depuis septembre 2022, le cinéma reprend des couleurs.

Nous vous attendons avec plaisir afin de vous partager la rétrospective de 2022 et la présentation des futurs projets 2023.

ARRÊTE AVEC TES MENSONGES : CINÉ RENCONTRE AVEC LE RÉALISATEUR

Le réalisateur Olivier Peyon a posé sa caméra dans trois villes pour réaliser le film : Arrête avec tes mensonges. Vous pourrez donc retrouver des lieux qui ne vous sont pas inconnus : Paris, Bordeaux et Barbezieux.

Par ailleurs c'est un film tiré du livre de Phillipe Besson. Cet écrivain est né à Barbezieux. Vous pouvez retrouver cet ouvrage à la médiathèque de Montguyon.

Olivier Peyon sera présent pour échanger après le film le vendredi 14 avril à 21h00

ENFANCE

Assistantes maternelles

Bonjour, bienvenue au début de cette nouvelle année qui s'annonce chargée. Les petits ont fêté la Galette des Rois avec la fabrication d'une couronne colorée et la Chandeleur avec la confection des crêpes qu'ils ont englouties aussitôt.

Notre prochain rendez-vous sera pour Pâques pour le ramassage des œufs à St Palais de Négrignac. N'oublions pas la brocante à St Martin d'Ary le 7 mai 2023, nous vous attendons nombreux pour cette journée festive.

Vous pouvez admirer les créations des enfants sur les fenêtres de notre salle de Graine d'Éveil à St Martin d'Ary.

A très bientôt



LE CŒUR DU LARY



2022: une année formidable avec entre autres 5 concerts de Noël (dans un froid polaire!) et une fête de la musique animée de chants et de danses !

2023 s'annonce comme un renouveau musical avec des chants du monde et surtout des musiques de films: vous entendrez "Un homme et une femme", "Il était une fois dans l'ouest", "La la land", "Sister act", et bien d'autres encore...un programme plein d'énergie et de gaieté! rendez-vous dans le secteur le 13 ou 14 mai (infos à venir).

- Si vous aimez chanter, sans être une diva ou un ténor
- Si vous avez besoin de rire, sourire, vous détendre
- Si vous voulez découvrir musiques et rythmes du monde entier
- Si vous voulez vous laisser submerger par vos émotions

Le Choeur du Lary est fait pour vous !

Tentez l'expérience et venez au moins une fois...

Les répétitions sont le jeudi de 20h30 à 22h30.

Merci à la municipalité de Montguyon qui nous soutient financièrement et collabore à la diffusion de nos événements à travers les différents supports de communication.

Merci aux commerçants et artisans de la commune qui nous aident, par leur contribution financière, à la réalisation de notre livret: il nous fait connaître ainsi que vos différentes entreprises.

Nous espérons vous faire passer de bons moments

Visitez notre site pour y écouter des extraits audio de nos concerts, voir des vidéos, des photos: <https://www.choirale-auchoeurdulary.fr/>

**Contact : Martine Brunet, présidente
06 85 93 91 38**

KARATÉ-KIDS

Dany LEFEBVRE, Professeur Ceinture Noire 3ème DAN, est désormais assistée de 2 professeurs ceinture noire, et, deux sections bien distinctes sont ainsi mises en place :

- La Section Adolescents et la Section Enfants.

Qu'est que le Karaté ? Un Art Martial d'une extrême richesse : techniques de combat, d'esquive, de luxation, et des projections... Une « discipline » associant maîtrise du corps et maîtrise de l'esprit, afin d'éviter toutes blessures.

La trentaine de jeunes karatékas perfectionnant et maîtrisant leurs techniques de frappe (pied/poing), de blocage, d'assaut, et de chute, reçoivent aussi des cours de maniement des armes tels que le bâton, le nunchaku...

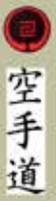
Alors « à vos Kimonos » et rendez-vous au dojo de Montguyon :

- les mercredi 14h00/15h30 pour la section Ados et 15h30/16h30 pour la section Enfants
- le Samedi 9h00/10h30 pour la section Ados et 10h30/11h30 pour les Enfants.

Renseignements : 06 07 53 58 41 ou au dojo

Dojo Kid Montguyonnais

Cours Adolescents	Cours Enfants
Mercredi : 14h00 - 15h30	15h30 - 16h30
Samedi : 9h00 - 10h30	10h30 - 11h30





K
A
R
A
T
E

CONTACT AU 06.07.53.58.41



SPORT

Tournoi de Volley ball



L'ASMVB organise un Tournoi de Volley le vendredi 21 avril à la salle des Sports de Montguyon :
 Tournoi de l'amitié ouvert aux non licenciés
 Equipe mixte de 4 joueurs avec 10 euros de participation par équipe.
 Inscriptions à partir de 19h30
 Petite restauration sur place

PEINTURE

Exposition La Barbouille



L'atelier "La Barbouille" de Montguyon exposera ses travaux à la salle des fêtes les 20 et 21 mai.
 Dessins, crayons et encres, gouaches, acryliques, aquarelles, pastels, peinture sur soie
 Un vernissage sera prévu le samedi à partir de 16 h.

CYCLISME

Entente Cyclisme 3M



Nous avons planifié les organisations suivantes ;

Le 18 Juin : rencontre des écoles de vélo sur le circuit proche du parking d'Intermarché Montguyon
Le 26 Août : Course réservée aux catégories FFC open 2/3 + acces 1234 sur le circuit de « la billette »

Mais nous organisons aussi sur les communes limitrophes :
 - **le 25 mars** à Montlieu la Garde course UFOLEP « la Re Que Diou » + école de vélo le matin
 - **le 28 mai** à Montlieu La Garde course UFOLEP Prix des artisans et commerçants
 - **le 4 Juin** à Chepniers course réservée aux coureurs FFC Minimes, Cadets, puis 2ème, 3ème et Juniors
 - **le 25 juin** à Montendre (Croix Gente) course réservée aux coureurs FFC PC et PCO

Nous espérons vous retrouver nombreux pour y encourager nos coureurs.

Bonne saison sportive à toutes et à tous.

NOUVELLE ACTIVITÉ

NOUVEAU

Reflex'Ô'Thaï

Éveillez vos pouvoirs d'auto-guérison

Reflexologie plantaire Thaïlandaise,
un combiné de réflexologie et de massage énergétique.

Pour des problèmes de :

- Digestion
- Jambes lourdes
- Migraine
- Stress
- Insomnie
- Menstruation
- Constipation

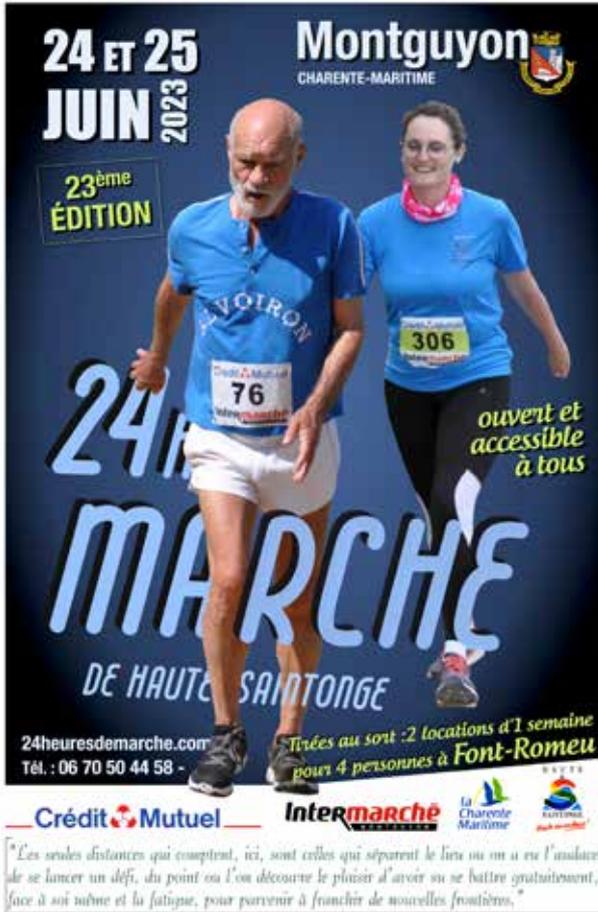
...
 Séance découverte / 25 min
 Séance complète / 50 min

Royan Saintes
Montguyon Montendre
St André de Cubzac Bussac
Cavignac Coutras

Virginie PAVON
REFLEXOLOGUE
06 47 49 82 12
reflexothaivp@gmail.com

reflexothai
 Reflex'Ô'Thaï

LES 24H DE MARCHÉ



L'édition 2023 des 24h de marche de Haute Saintonge retrouve son parcours initial, après une période de doute et d'attente, ce sera bien les 2,2 kms qui seront au programme de cette édition.

L'équipe d'organisation met tout en œuvre pour que ce soit une 23^{ème} édition sous le signe de la continuité. Dès l'ouverture des inscriptions, début Février, le nombre de visite augmentait sur notre site internet [https:// www.24heuresdemarche.com/](https://www.24heuresdemarche.com/), les premières inscriptions en ligne via le site HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/association-l-em-preinte-2/evenements/24h-de-marche-de-haute-saintonge-a-montguyon> arrivèrent, les inscriptions version papier sont toujours possible, via le site internet.

Pour le bien être de cette épreuve nous sommes toujours à la recherche de quelques bénévoles, à ce jour une quarantaine nous a déjà donné confirmation de leur présence, des habitués (es) des éditions précédentes, une soixantaine de personnes supplémentaires serait les bienvenues, l'entraide avec les associations locales est bénéfique mais pas suffisante, si vous avez l'âme et l'envie de nous apporter de l'aide contactez-nous au 06 70 50 44 58.

Cette épreuve reste ouverte à toutes et tous, souvent de fois un défi entre amis (es), en individuel ou par équipe, à part les (quelques) douleurs du lendemain, il en ressort souvent de fois une belle expérience, un moment de partage autour d'un site historique et dans ce camping éphémère de fin Juin.

Plus de 1 600 participants ont déjà fait, au moins une fois, cette épreuve, en serez-vous cette année ?

Rendez-vous les 24 et 25 Juin, au pied de la Tour, pour faire un 1^{er} pas dans le monde de la circadie.



Scénies en 2 Monts
Spectacle Médiéval (Montguyon) et Renaissance (Montlieu St Girard)
Association Est 1901



Oyez !! Oyez !!
braves gens amoureux du spectacle vivant,
Venez rejoindre les bénévoles, pour participer
à la magie des fresques historiques ... ou presque
Notre association est ouverte à toute la famille.

Nous contacter :
Tél de l'association : 06-86-85-88-34
Tél du président (Michel Vallaeys) : 06-08-60-32-13
Site internet : www.sceniesen2monts.org

MÉDIATHÈQUE

Programmation culturelle 2023

LA SCIENCE SE LIVRE 2023

La médiathèque renouvelle sa participation à « La science se Livre ». Découvrez des expositions, des conférences et des animations dans l'ensemble de l'ancien « Poitou-Charentes » jusqu'à fin juin.

LE PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE DE MONTGUYON

- Exposition « Eau douce, eau rare » du 2 au 31 mai 2023.

Vue depuis l'espace, la planète est une magnifique sphère bleue, dont les 2/3 de la surface sont recouverts d'eau. Mais l'Homme ne peut utiliser qu'une infime partie de cette eau, car 97% constitue les océans et plus de 2% est piégée dans les glaciers. L'exposition permet de comprendre les enjeux de la recherche sur l'eau douce dans les pays en voie de développement.

- Animation « La magie des bulles de savon » mercredi 14 juin à 14h30.

Les bulles de savon semblent magiques, mais elles n'en ont pas moins une explication scientifique. Lors de cet atelier, les enfants découvrent des principes physiques qui leur permettront de comprendre comment faire

d'énormes bulles et mettre au point une « sauce » très efficace.

LES RENDEZ-VOUS CULTURELS DE 1000 FEUILLES À LIBOURNE

- Samedi 3 juin 2023 Rendez-vous à 14h30 à Libourne

L'association 1000 feuilles vous propose une promenade guidée à Libourne.

La visite de la ville sera accompagnée par Christophe Metreau qui vous éclairera sur l'histoire de la commune depuis l'époque Gauloise. Découvrez les secrets des fondations du port, de l'Hôtel de ville, de l'Église St-Jean avec les reliques de St Épine, les murailles et d'autres détours encore. La visite sera interactive avec votre guide et l'air ambiant de la ville.

Vous aviez déjà pensé à découvrir un environnement par ses odeurs, ses bruits, ou encore à travers un miroir ?

Un système de covoiturage sera organisé au départ de la médiathèque de Montguyon.

**Tarifs : Adultes : 8 €
Enfants (6-18ans) 4 €
Gratuit pour les enfants de - de 6 ans.**

**Renseignements et inscriptions :
05 46 04 69 52**

LASCIENCESELIVRE2023
EXPOSITIONS, ANIMATIONS, CONFÉRENCES
DANS DES BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES, COLLÈGES ET LYCÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE



SAMEDI 3 JUIN 2023
RENDEZ-VOUS À 14H30 À LIBOURNE

Adultes : 8 €
Enfants (6-18ans) : 4 €
Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Promenade guidée à Libourne :

- Visite des fondations du port accompagnée de son histoire de l'époque gauloise.
- Hôtel de Ville, Église St-Jean avec la relique de Sainct Épine, les murailles, etc.
- Découvrir la ville à travers les 5 sens.

Les rendez-vous culturels de l'association 1000 feuilles

Renseignements et inscriptions au 05 46 04 69 52 ou à la médiathèque de Montguyon

Festival « Déambul'histoires »

Le groupe de dix bibliothèques du Sud Saintonge (Bédénac, Bussac-forêt, Cercoux, Chepniers, Chevanceaux, Clérac, Montguyon, Montlieu la Garde, Orignolles, Saint Palais de Négrignac) en lien avec l'association « LIVR'ANIM » organise le 20 août à Montguyon un festival intitulé « Déambul'histoires ».

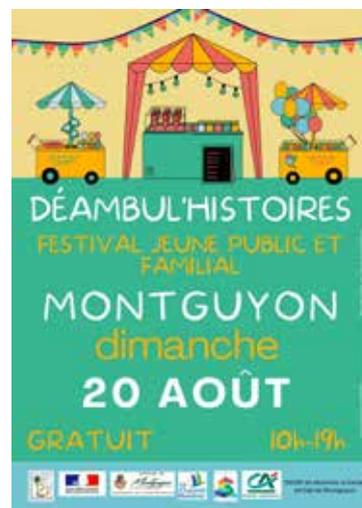
De 10h à 18h30 seront accueillies six compagnies proposant des spectacles de qualité : contes, théâtre, musique, marionnettes, cirque. Il y en aura pour tous les âges, de moins de 3 ans à plus de 99 ans !

Le festival se déroulera majoritairement en extérieur. Des salles de repli sont prévues en cas de pluie.

Buvette et restauration sur place

Entrée gratuite

**Renseignements au 05 46 04 69 52
mediatheque.montguyon@orange.fr**



COMITÉ « CHALLENGE GUY EPAUD »

CHALLENGE GUY EPAUD 2023

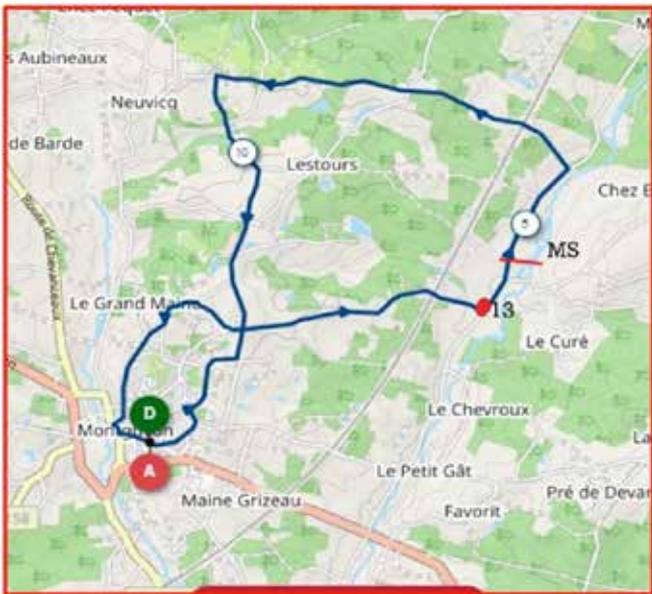
Pour la 4^{ème} fois de son histoire, vieille de 44 années, le "Challenge Guy Epaud" fera escale à Montguyon le 22 Avril 2023.

En effet après avoir bouclé 3 tours complets des 14 communes de l'ancien canton de Montguyon, et deux années d'annulation dûes à la pandémie (Covid) nous repartons pour un nouveau périple de 14 années.

Classée épreuve Nationale depuis 1994, cette dernière connaît un certain succès auprès des clubs des régions voisines (Vendée, Loire -Atlantique, Bretagne, Limousin, Océanie, Région Centre Val de Loire, Auvergne-Rhône- Alpes etc...) Certains vainqueurs ont fait une belle carrière chez les pros (F.Brard, Blé Kadri, S.Chavanel (2ème), V.Retailleau Etc... Description de l'épreuve MONTGUYONNAISE :

Cette épreuve, se déroulera sur un circuit de 14 Kms à parcourir 9 fois, pour une distance totale de 126 Kms. Un tracé qui devrait sourire aux puncheurs, puisqu'il comprend l'ascension de deux belles difficultés:

Le Meilleur Grimpeur, ainsi que l'arrivée seront jugés en haut de la "Côte de la Vieille Tour" longue de 0,300km avec un



passage à 14%....

Le Meilleur sprinteur se disputera à chaque tour sur la ligne droite, après la descente des Maines, 300m après le carrefour N°13.

Puis à 6Km de l'arrivée la 2ème difficulté de ce circuit mènera les coureurs jusqu'à Neuviq.

C'est une succession de faux plats qui dure pendant 3 Kms ; environ 6/7%...

Le vainqueur de cette 44ème édition sera un costaud vu le profil du circuit... Routes très larges et revêtement parfait...



Arrivée du Challenge « Guy Epaud » Clérac en 2022 (1^{er} Garçon, 2^{ème} Langella)



Podium 2022 : 2^{ème} : Langella, 1^{er} : Garçon, 3^{ème} : Rousselot

Le comité organisateur de ce challenge organisera, plusieurs autres épreuves dans la région Montguyonnaise :

- Le 8 Avril : La « Guy Epaud » à St Aigulin en UFOLEP toutes catégories. Pédale Jonzacaïse.
- Les 06/07 Mai : « Les boucles de Charente Maritime » Coupe de France DN2, en collaboration avec le club cycliste de L'Apogée Pons.
- Le samedi 06 Mai :
 - Départ de la 2ème étape : La Genétouze Pons (160Km)
- Le dimanche 07 Mai:
 - Contre la montre individuel de 23 Km autour de la Genétouze.

- Le 07 Juin : « Souvenir Jean Pierre Beltoise » au Pôle Mécanique Haute Saintonge (FFC-OPEN 1 2 3 U19)(AC4B), avec en levé de rideau une course UFOLEP 1 2 3 4 (Pédale Jonzacaïse)
- Le 24 Aout : La Genétouze, UFOLEP 1234 (Pédale Jonzacaïse) « Grand Prix de la foire aux Célibataires »
- Le 08 Juillet nous participerons à une exposition sur le Tour de France, à La Roche Chalais à l'occasion du passage de ce dernier lors de l'étape Libourne -Limoges.

Nous vous attendons très nombreux, lors de ces manifestations 2023.

JLR.

AVRIL 2023

Vendredi 14
Dons du sang

Vendredi 21
Tournoi Volley-ball

Samedi 22
Course cycliste Tour du Canton

MAI

Vendredi 26
Théâtre du Collège
Salle Polyvalente

JUIN

Du 1^{er} au 17
Juin en fête
avec l'association des commerçants l'A.M.I.E

Samedi 3
Spectacle de Danse
Salle Polyvalente
organisé par Studio Jazz

Vendredi 9
Dons du sang

Vendredi 9
Spectacle Chorale du Collège

Samedi 17
Soirée concert-apéro
organisé par le Comité des Fêtes

24 et 25
24h de marche

JUILLET

Jeudi 13
Marché Nocturne
organisé par le Comité des Fêtes

Vendredi 22 et samedi 23
Fête Médiévale

AOÛT

Vendredi 11
Marché nocturne
organisé par l'A.M.I.E

Dimanche 20
Déambul'histoires :
Festival jeune public et familial

SEPTEMBRE



Dimanche 24
Brocante
organisé par l'A.M.I.E

OCTOBRE

Vendredi 27
Dons du sang
Samedi 28
Fête d'Halloween
Animation du marché
avec l'A.M.I.E

NOVEMBRE

Samedi 4
Bourse aux jouets
Salle polyvalente
organisé par les Assistantes Maternelles
Samedi 18
Loto
Salle Polyvalente
organisé par le Comité des Fêtes

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr
ou sur www.montguyon.fr

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur www.montguyon.fr